



REGLEMENT 2024 DU CHALLENGE SUD-EST ETE 2024.

1. CATEGORIES :

1.1. Plus de 50 Ans : équipes de 4 joueurs : joueurs et joueuses nés en 1974 et avant

- Une catégorie A1 pour les handicaps 0 à 12.9
Les départs de cette catégorie « back tee » (blancs et bleus)
- Une catégorie 1 pour les handicaps 13.0 à 18,0
Les départs de cette catégorie « front tee » (jaune et rouge)
- Une catégorie II pour les handicaps 18.1 à 22.0
Les départs de cette catégorie « front tee » (jaune et rouge)
- Une catégorie III pour les handicaps 22.1 à 26.0
Les départs de cette catégorie « front tee » (jaune et rouge)
- Une catégorie IV pour les handicaps 26.1 à 30.0
Les départs de cette catégorie « front tee » (jaune et rouge)
- Une catégorie V pour les handicaps 30.1 à 36.0
Les départs de cette catégorie « front tee » (jaune et rouge)

1.2. Plus de 70 ans : équipes de 2 joueurs : joueurs et joueuses nés en 1954 et avant

- Une catégorie « AGE 1 » pour les handicaps 12.0 à 22.0
Les départs de cette catégorie « front tee » (jaune et rouge)
- Une catégorie « AGE 2 » pour les handicaps 22.1 à 36
Les départs de cette catégorie « front tee » (jaune et rouge)

1.3. Exceptions :

En catégorie A1, trois joueurs (euses) de l'équipe peuvent avoir un handicap supérieur à **12.9** mais limité à **22.0**
Ils (elles) joueront cependant sur base d'un handicap de **12.9** et jouerons aussi des « back tee » (blancs et bleus).

En catégorie 1, trois joueurs (euses) de l'équipe peuvent avoir un handicap supérieur à **18.0** mais limité à **26.0**
Ils (elles) joueront cependant sur base d'un handicap de **18.0**

En catégorie II, trois joueurs (euses) de l'équipe peuvent avoir un handicap supérieur à **22.0** mais limité à **30.0**
Ils (elles) joueront cependant sur base d'un handicap de **22.0**

En catégorie III, trois joueurs (euses) de l'équipe peuvent avoir un handicap supérieur à **26.0** mais limité à **36.0**
Ils (elles) joueront cependant sur base d'un handicap de **26.0**.

En catégorie IV, trois joueurs (euses) de l'équipe peuvent avoir un handicap supérieur à **30.0** mais limité à **36.0**
Ils (elles) joueront cependant sur base d'un handicap de **30.0**

En catégorie « AGE 1 » Un joueur (euse) de l'équipe peut avoir un handicap supérieur à **22.0** mais limité à **36.0**
Il (elle) jouera cependant sur base d'un handicap de **22.0**

** Le point 4.3 du règlement reste d'application et permet de faire passer deux joueurs d'une équipe (série) dans une autre équipe de la même catégorie. (pour les catégories A1-1-2-3 et 4) et de faire passer un joueur d'une équipe dans une autre équipe de la même catégorie (cat Age 1 et Age 2)

2. DESIGNATION DES TERRAINS ET JOUR :

2.1. Les rencontres se disputent sur terrain neutre.(excepté la finale)

2.2 Elles se déroulent le *vendredi*, ou exceptionnellement à défaut et anticipativement un jour choisi dans la semaine de la compétition. Les rencontres peuvent avoir lieu sur plusieurs terrains le même jour.

3. FORMULE DE JEU :

3.1. Toutes les rencontres se jouent sur 18 trous selon la formule 4 Balles Meilleure Balle Match Play avec coups reçus suivant la grille ci-dessous. La base est l'handicap **WHS au 15 Mars 2024**.

"Le ou les joueurs se trouvant dans la catégorie avec l'handicap le plus bas, est ou sont le point zéro, les autres reçoivent la différence des coups reçus suivant la grille".

COUPS RECUS

Cat A1	Coups reçus
0,0 - 4,0	0
4,1 - 6,0	1
6,1 - 8,0	2
8,1 - 10,0	3
10,1 - 12,9	4

Cat 3	Coups reçus
22,1 - 23,0	0
23,1 - 24,0	1
24,1 - 25,0	2
25,1 - 26,0	3

Cat Age 1	Coups reçus
12,0 - 14,0	0
14,1 - 16,0	1
16,1 - 18,0	2
18,1 - 20,0	3
20,1 - 22,0	4

Cat 1	Coups reçus
13,0 - 14,0	0
14,1 - 15,0	1
15,1 - 16,0	2
16,1 - 17,0	3
17,1 - 18,0	4

Cat 4	Coups reçus
26,1 - 27,0	0
27,1 - 28,0	1
28,1 - 29,0	2
29,1 - 30,0	3

Cat Age 2	Coups reçus
22,1 - 24,0	0
24,1 - 26,0	1
26,1 - 28,0	2
28,1 - 30,0	3
30,1 - 33,0	4
33,1 - 36,0	5

Cat 2	Coups reçus
18,1 - 19,0	0
19,1 - 20,0	1
20,1 - 21,0	2
21,1 - 22,0	3

Cat 5	Coups reçus
30,1 - 31,0	0
31,1 - 32,0	1
32,1 - 34,0	2
34,1 - 36,0	3

Cette grille est valable sur tous les terrains.

Pour rappel :

- En catégorie A1, 1, 2, 3, 4 et 5, les équipes sont formées de : 2 teams de 2 joueurs. Une partie entre deux teams s'appelle un match
- En catégorie AGE1 et AGE2, les équipes sont formées de 2 joueurs

3.2. Un joueur ou une joueuse sélectionnée dans une équipe prendra part à la rencontre du jour avec son handicap **WHS** basé au **15 Mars 2024**.

Chaque capitaine est responsable de l'exactitude des handicaps et des âges **communiqués**). Si ces données ne s'avèrent pas exactes, l'équipe perdra le match. En cas de récurrence, l'équipe sera exclue du challenge pour la saison.

Si l'handicap d'un(e) joueur(euse) pose problème quant à sa réalité, il est réglé directement par les Responsables Seniors des clubs concernés.

**3.3 Les compétitions se joueront « back tee » (plots blancs et bleus) pour la catégorie A1 (Hcp 0 à 12.9)
Pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5, AGE 1 et AGE 2 les compétitions se joueront « front tee » (plots jaunes et rouges).**

3.4. Les compétitions se jouent en poules dont la composition est déterminée par tirage au sort par le comité organisateur. (2 équipes du même club ne joueront pas dans la même poule).

3.5. Les équipes finalistes 1/4, 1/2, finales seront composées uniquement par des joueurs ayant au moins joué effectivement 1 match des éliminatoires du Challenge dans la catégorie et la série finaliste.

3.6. Chaque joueur sélectionné pour ces 1/4, 1/2. Finales jouera avec l'handicap WHS au **21 Juillet 2024**. Si ces données ne s'avèrent pas exactes, l'équipe perdra le match. En cas de récurrence, l'équipe sera exclue du challenge pour la saison

4. COMPOSITION ET FORMATION DES EQUIPES :

4.1. En catégories A1, 1, 2, 3, 4 et 5, chaque équipe est composée de 4 joueurs ou joueuses répartis en deux teams de deux.

L'équipe dans son ensemble est dirigée par un capitaine choisi par le responsable seniors de son club.

Son nom et ses coordonnées (Téléphone et E-mail) sont portés à la connaissance du secrétaire du Sud Est au plus tard pour le **1 Avril 2024**

4.2 Peuvent faire partie de l'équipe représentative d'un Club :

- **En catégorie A1, 1, 2, 3, 4 et 5 les joueuses et joueurs nés en 1974 et avant.**
- **En catégories AGE1, AGE2, les joueuses et joueurs nés en 1954 et avant**

Un(e) joueur(se) membre (full, semainier, country) de deux ou plusieurs Clubs, faisant partie de l'Association du Sud Est, pourra choisir pour disputer le Challenge **2024** de représenter un seul club qu'il aura choisi au plus tard le **01 Avril 2024**

Ce choix sera communiqué au secrétariat Sud Est par le Capitaine Senior du Club choisi accompagné de l'accord écrit des Responsables Seniors des clubs concernés (formulaire home club).

4.3. La composition des équipes pourra varier d'un match à l'autre. Les clubs inscrivant plusieurs équipes dans une catégorie, ont l'autorisation de faire passer **2 joueur(euse)** d'une équipe à l'autre au sein de la même catégorie.

La composition probable des équipes devra être communiquée (nom-prénom- numéro fédéral, hcp annual review et âge) **uniquement** via le site www.sudest.be **au plus tard le SAMEDI** précédant les rencontres et ce avant 17.00 heures. Si aucune composition d'équipe, malgré un rappel, n'est communiquée 2 jours avant la rencontre (mercredi 17.00 h), cette dernière équipe sera sensée être « FORFAIT ». Application du point 5.2 du règlement.

4.4. Chaque Capitaine d'équipe est libre de former ses teams comme il l'entend.

Les joueurs devront respecter l'ordre de départ des équipes suivant la préinscription.

4.5. Un capitaine d'équipe joueur ou non- joueur peut donner des conseils, des infos, **toutefois en toute discrétion.**

Le capitaine ne pourra pas monter sur le green afin de donner la ligne du put ou de donner des conseils.

4.6. Le jour de l'épreuve, le Capitaine d'équipe devra, au plus tard 30 minutes avant le départ du 1^{er} match de son équipe, confirmer la composition de son équipe. Et règlera les greens fees pour l'équipe complète.

4.7. En cas de retard ou d'abandon d'un des 2 joueurs (euses) en cours de partie, le joueur(euse) restant(e) peut entamer ou poursuivre la compétition seul(e). (les coups rendus calculés à l'inscription ne seront pas modifiés)

La composition d'une équipe ne pourra être modifiée en cours de rencontre. Cependant un joueur inscrit sur la feuille de matchs et absent à l'heure prévue initialement pour le début de la partie pourra rejoindre celle-ci sans interrompre un trou en cours.

Si en cours de parcours un team entier devait abandonner la partie : les dispositions suivantes seront d'application :

* en cas d'abandon pendant les 9 premiers trous.

Le team adverse gagne l'aller par le score acquis tel quel au moment de l'abandon et gagne le retour sans jouer avec la 1/2 de la moyenne du jour des ups de la série, arrondie à l'unité supérieure

* en cas d'abandon pendant les 9 derniers trous.

Le team adverse gagne l'aller par le score acquis et gagne le retour par le score le plus haut entre le score acquis au moment de l'abandon ou la 1/2 de la moyenne du jour des ups de la série arrondie à l'unité supérieure

Le team qui abandonne voit ses éventuels ups ramenés à zéro, perd le match et rembourse les greenfees au team adverse.

4.8. En cas d'absence de 1 ou 2 joueurs d'un club, l'un ou l'(les) autre(s) joueur(s) du club représentera(ont) l'équipe. Il(s) jouera(ont) dès lors seul(s) contre les teams adverses.

4.9. Les cartes et feuilles, de départ, de bureau, de brouillon sont préparées par le secrétariat Sud Est et envoyées (en fichier pdf) **au responsable du jour le jeudi matin au plus tard. La feuille des matchs, en format .xls, est envoyée au responsable du jour.**

Les cartes sont imprimées et distribuées par le club hôte aux équipes. Il y a lieu d'imprimer les cartes en double exemplaire pour chaque départ, chaque team en recevant une. A l'issue des rencontres, la feuille des matchs complétée et signée par les capitaines (carte fédé du capitaine) et responsable du jour est transmise sans délai au secrétariat du Sud Est via E-mail adresse : mail@sudest.be

En cas de modification en dernière minute de la composition d'une équipe ou d'un team, le responsable du club hôte établira manuellement de nouveaux documents en vérifiant particulièrement les données des remplaçants. **Le capitaine de l'équipe modifiée sera tenu de faire le jour même une nouvelle inscription de son équipe via le site « sudest.be » ou le lien communiqué préalablement.**

5. ATTRIBUTION DES POINTS :

Pour rappel : les équipes sont formées de : 2 teams de 2 joueurs. En équipe « âge » : 1 team de 2 joueurs
Toutes les parties sont jouées jusqu'au bout des 18 trous,
Pour les catégories A1, 1, 2, 3, 4 et 5. Un match se déroule en 2 parties opposant des teams de 2 joueurs

5.1. Points de match

Pour chaque partie, il est attribué les points de matchs comme suit :

2 points de match pour les 9 premiers trous : 2 points de match sont attribués au team gagnant les 9 premiers trous. En cas d'égalité, les deux teams marqueront 1 point de match

2 points de match pour les 9 derniers trous : 2 points de match sont attribués au team gagnant les 9 derniers trous. En cas d'égalité les deux teams marqueront 1 point de match

2 points de match pour l'ensemble des 18 trous. : 2 points de match sont attribués au team gagnant l'ensemble des 18 trous. En cas d'égalité les deux teams marqueront 1 point de match

Pour déterminer le vainqueur du match, on additionne les points de match obtenus par chaque team.
En cas d'égalité aux nombres de **points de match**, les équipes seront départagées au nombre des " ups ",
et si l'égalité persiste les deux équipes marqueront 2 points.

L'équipe du club qui gagne marque 3 points, ses points de match et *ses ups*

L'équipe du club qui perd marque 1 point, ses points de match et *ses ups*

En cas d'égalité chaque équipe marque 2 points, ses points de match *et ses ups*

L'équipe du club qui déclare forfait marque 0 point,

L'équipe du club adverse reçoit la moyenne (du jour) des points de match et des ups de la catégorie.

5.2. FORFAITS :

En **2024**, l'équipe qui déclare 2 forfaits sera exclue des classements du Challenge, les points, les points de matchs et ups acquis par les équipes concurrentes ramenés à zéro pour les rencontres les ayants opposés. Elle pourra toutefois participer aux matchs restants.

Pour **2025**, le comité organisateur du Sud-est se réserve le droit de refuser ou de limiter la participation des équipes au Challenge.

~~Le Forfait du jour sera pénalisé de *(4x le green fee)* qui devra être payé au trésorier du Sud Est pour que le Club puisse encore aligner ses équipes lors de la journée suivante du Challenge.~~

~~Cette pénalité sera remboursée au capitaine du club lésé. (voir point 7.2)~~

De plus, tout club qui déclarerait forfait pour une de ses équipes lors des journées des 1/8 1/4, 1/2 et finales se verrait, pour manque de sportivité et de respect pour l'organisation et les sponsors, pénalisé de la façon suivante:

* l'équipe forfait se verra privée de tout prix et/ou récompense même si son classement le lui permettrait.

6. LE CLASSEMENT FINAL :

Le classement final est établi :

- 1) par l'addition des points (3 – 2 ou 1 pts) acquis durant toute la compétition**
- 2) par l'addition des **points de match** acquis durant toute la compétition**
- 3) par l'addition des ups acquis durant toute la compétition.**

6.1 Départage dans les poules

6.1.1 : En cas d'égalité de points entre 2 équipes :

La rencontre les opposant sera déterminante pour le classement. Si le match opposant ces 2 équipes s'est clôturé par un match nul, ce seront les points de match obtenus tout au long de la compétition qui seront

déterminants. Si l'égalité persiste, ce seront les ups obtenus durant toute la compétition qui seront déterminants.

6.1.2. : **En cas d'égalité entre plus de 2 équipes** :

Le critère de départage entre ces équipes sera en priorité le nombre total de points de match obtenus durant la phase de poules, si 2 ou plusieurs équipes ont le même nombre de points de match, ce seront les ups qui seront déterminants, Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera effectué en présence des capitaines des équipes concernées.

6.1.3. : **Equilibrage des poules pour le choix des meilleurs 2^e ou 3^e**

En ce qui concerne le choix des meilleurs 2^e ou 3^e en cas de nombre inégal d'équipes dans les séries d'une même catégorie, les résultats enregistrés par rapport au dernier de la ou les série(s) comportant(s) le plus d'équipes seront annulés. De ce fait, toutes les équipes auront « théoriquement » joués le même nombre de matchs.

6.1.4. : **Le classement des meilleurs 2^e ou 3^e s'établit de la façon suivante** :

1^e critère : le nombre de point acquis durant la compétition qui sera pris en compte.

2^e critère : en cas d'égalité ce seront les points de matches acquis durant la compétition qui seront pris en compte.

3^e critère : si l'égalité persiste ce seront les ups qui seront pris en compte si toutefois l'égalité persiste un tirage au sort sera effectué.

Les meilleurs 2^eme ou 3^eme ne pourront pas jouer en ¼ de Finale contre le 1^e de la même couleur. la répartition sera faite en conséquence par le comité du Sud-est

7. Tour Final Challenge été 2024

7.1 : **1/8^e - ¼ - ½ Finales**

Les 1/8^e, ¼, ½, et finales seront déterminées par le nombre d'inscrits dans chaque catégorie.

Les 1/8^e, ¼, ½ finales se joueront sur des terrains (Sud Est) tirés au sort avant le début du challenge.

Les matchs de 1/8^e, ¼, ½ et finales devront être obligatoirement joués aux dates fixées au calendrier du Challenge

Lors des 1/8^e, ¼, ½, en cas d'égalité sur le 18^eme trou, seul le deuxième team de chaque club doit poursuivre la compétition et sans stroke. Formule, Play off : SUDDEN DEATH (mort subite)

En 2024 : Les 1/8^e de Finales Cat 1 et 2 se joueront sur le terrain du club de Falnuée ou d'Anderlecht

Les ¼ de Finales se joueront le 02 Aout sur les terrains des Golfs de Naxhelet et de La Bruyère

Les ½ Finales se joueront le 09 Aout sur les terrains des Golfs de Rougemont et de LA Bawette

7.2 : **Finales.**

Le terrain devant accueillir les finales sera désigné d'office par le comité organisateur, prenant en compte les capacités d'accueil, d'organisation et de restauration des clubs candidats.

Lors des finales, en cas d'égalité sur le 18^eme trou, seul le deuxième team de chaque club doit poursuivre la compétition et sans stroke. Formule, Play off SUDDEN DEATH (mort subite)

En 2024 : Les Finales se joueront le 23 Aout sur le terrain du Golf du Hainaut

8. DIVERS

8.1. **Heures de départs.**

Le secrétariat du Sud Est en accord avec le club visité, doit communiquer 8 jours avant aux capitaines concernés, l'ordre des rencontres et leurs heures de départ.

Le montant du green fee, ainsi que le nom du responsable organisateur qui accueillera les Capitaines-visiteurs.

8.2. **Forfaits à l'avance.**

Lorsque le responsable seniors ou le capitaine d'une équipe d'un club se trouve dans l'impossibilité de présenter une équipe lors d'une compétition du challenge, il y a IMPERATIVE OBLIGATION d'avertir, au plus tard le MARDI 17h00 avant la rencontre du vendredi:

- le capitaine de l'équipe ADVERSE ou le responsable seniors du club (adverse) par TELEPHONE et à confirmer par mail

-le responsable (voir feuille d'inscription) du club sur le parcours duquel se déroule la compétition par mail

-le secretariat du Sud/Est par téléphone et par mail

Si cette obligation n'est pas correctement remplie et qu'au jour de la compétition, l'équipe adverse se présente pour jouer, la pénalité voir point 5.2 (4x le green fee) sera due par l'équipe fautive.

Cette pénalité doit obligatoirement être versée IMMEDIATEMENT sur le compte BE 35 0013 9672 6137 du Sud Est à défaut de quoi le comité se réserve le droit d'interdire à cette équipe non en règle de prendre le départ de la compétition suivante. L'équipe lésée sera ainsi remboursée par le trésorier SE.

8.3. Intempéries.

Pour cause d'intempéries et terrain impraticable ou circonstances exceptionnelles (déclaré comme tel par le comité organisateur du Club visité)

a) les matchs non terminés pourront être reportés à une date ultérieure en accord avec les Responsables Seniors des 3 Clubs concernés, mais devront impérativement se jouer sur le terrain prévu et avant la rencontre suivante du calendrier. En cas de remise générale, la journée complète sera reportée par le comité en accord avec le comité organisateur du Club visité, à une date ultérieure, avant la fin de la phase de poule.

b) Si la rencontre ne peut être achevée le jour prévu suite aux circonstances (temps ou autre) le résultat des matchs reste acquis pour autant que les parties aient un score « out » et au minimum avoir joué le 10^e trou (donc un score « out » et un score « in ») au moment de l'interruption des parties. Les autres matchs seront rejoués voir (a).

8.4. Utilisation de véhicules de golf motorisés (voiturettes, tricycles) par les joueurs (euses)

Elle est autorisée uniquement sur présentation d'un certificat médical; (Exception pour les terrains de Méan et de Durbuy où celle-ci est autorisée.)

8.5. Le montant du green fee en 2024

45 euros pour les 18 trous et de 30 euros pour les 9 trous.

Il est payé par les capitaines des équipes des Clubs visiteurs.

Les Capitaines, Présidents, Secrétaires de Club et les membres du comité du Sud Est (le Président, le vice Président, le Trésorier, le Secrétaire,) sont exempts du paiement du green-fees

Si un club refuse le green fee proposé (maximum 45€) il ne recevra plus les rencontres ETE et HIVER du sud/est.

Les joueurs de ce club pourront encore participer au challenge la première année de ce refus mais l'année suivante, ils ne pourront plus participer au Challenge sous le nom de leur club.

8.6. Le droit d'inscription au Challenge été.

50€ pour chaque club participant au Challenge été

25€ par équipe pour les équipes « AGE » (2 joueurs) et à

50€ par équipe pour les équipes conventionnelles (4 joueurs) et

Le total des droits d'inscriptions sera payé pour **le 01 Avril 2024** Au compte BE 35 0013 9672 6137.

Si cette cotisation n'est pas acquittée à cette date, la ou les équipes du Club seront exclues du Challenge.

8.7. Utilisation du GSM.

L'utilisation du GSM en mode téléphone sur le terrain par les joueurs, caddies et Capitaines d'équipe est interdite.

Néanmoins en cas de danger réel, l'utilisation de GSM est autorisée pour appel urgent vers l'extérieur.

Pénalité, le team du joueur en infraction perd le trou. Et en cas de récidive le team du joueur perd le match au score de forfait.

8.8. Utilisation du GPS.

L'utilisation de GPS et de télémètre par les joueurs, caddies ou capitaines d'équipe est autorisée pour autant que les critères définis par la Fédération soient respectés c. à d. uniquement pour évaluer les distances à l'exclusion de mesures de dénivelés, de vent, de température.

8.9. Jeu Lent.

Une partie qui accuse un retard de 2 trous sur celle qui la précède devra sur décision du marshal, dépasser le 1^{er} trou de retard sans le jouer en inscrivant « square » sur la carte de score et reprendre la partie au départ du 2^e trou de retard.



Le présent règlement et le calendrier seront affichés aux valves de chaque Club participant au Challenge d'été ou accessibles au secrétariat du Club, et le jour des rencontres à disposition à la table des inscriptions et résultats.